L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 22 OCTOBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 22 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hofman, Marks & Co., le grand stock de Leopold Weil, avarié au grand incendie de la rue de Chartres.

Par Nash & Hodgson, au No 12 rue du Canal, articles de librairie, livres, etc.

Par D. E. Morphy, rue des Magasins 108 & 110, whisky.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane— marchandises sèches.

Par O. de Farlet, au No 85 rue du Canal, continuation de la vente de faïence, etc., etc.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Conti et Bourbon, gages forfaits.

Par E. Roger & Co., aux Nos 45 & 47 de la rue Decatur—bottes, souliers et brosses; tuiles bas de Newark; souliers pour dames et demoiselles.

Articles de fantaisie, papeterie, livres, etc., à l'encan.—MM. Nash & Hodgson, encan, vendront ce matin à dix heures et demie, au magasin numéro 12 de la rue du Canal, près la rue Carondelet, le contenu entier du dit magasin, consistant en une grande variété de livres d'école de lettres religieuses, de livres en blanc, de livres, gravures et articles de fantaisie trop nombreux pour être mentionnés; le tout sera vendu sans limite ou réserve pour raison de retraite des affaires, en gros ou en lots à la convenance des acheteurs. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Jeudi, 22 octobre 1874.

ACADEMIE.—Jealousy & Pilgrim of love, par la troupe de Wallack.

MOZART.—Ixion, par la troupe Worrell.

ST CHARLES.—The Ticket of Leave Man, au bénéfice des familles des victimes de Cevas qui sont tombées en défendant les droits du peuple.

Une proposition de réglement pour les dettes d'Etat.

Il y a quelques jours, nous résumes une note relative à un projet d'arrangement conçu par les capitalistes européens détenteurs de bons du Sud. Nous l'en avons rien dit tout d'abord, par la raison très simple que nous avions beaucoup d'autres choses plus pressées à dire, et aussi parceque l'état de trouble politique où nous sommes n'est guère propice aux négociations que nécessiterait sans doute un pareil arrangement. Il ne s'agit pas de quelques cents mais de millions, et si l'affaire était mal menée la pauvre Louisiane pourrait être la victime pour longtemps.

Il a été envoyé ici par ces capitalistes, qui possèdent $200,000,000 de bons, tous émis par les Etats du Sud, et investis du pouvoir nécessaire pour effectuer avec ces Etats un réglement final, fondé tout à la fois sur leur impuissance pécuniaire et sur un sentiment d'équité en rapport avec cette impuissance. L'agent exprimait de la libéralité de ses commettants en faisant valoir les réglements qu'il aurait déjà obtenus auprès de quelques gouvernements qui se sont engagés à recommander à leurs législatures respectives un bill ratifiant les préliminaires arrêtés entre eux et le mandataire anglais. Ainsi l'Exécutif de la Virginie aurait disposé d'une dette de 34 millions. Dans cette liste la Caroline du Nord figurerait pour 10 millions, la Caroline du Sud pour 20 millions, l'Alabama pour 8 millions et l'Arkansas pour trois millions et demi. En tout $75,500,000.

Ce sont là les dettes que ces Etats ont contractées seulement envers les étrangers par la vente de leurs bons. Il y a encore les bons vendus aux capitalistes américains et qui s'élèvent à des chiffres monstrueux. C'est réellement effrayant et nous ne concevons pas que les Etats du Sud, ainsi grévés, aient pu y tenir si longtemps sans décréter la banqueroute.

Quant à la base de l'arrangement proposé, elle consisterait uniquement dans une réduction d'intérêt. Au lieu de payer le 6 ou le 8 pour 0/0 par an, les Etats ne payeraient que le 4 ou le 5, mais ils se soumettraient à l'obligation de former un fonds d'amortissement garantissant le payement du principal au bout de 50 ans.

La note ne dit pas si ce fonds d'amortissement devra opérer chaque année en prélevant du capital, ou s'il sera placé de manière à produire en 50 ans la somme requise pour l'extinction totale de l'obligation. Dans le cas où le fonds opérerait chaque année, les premiers détenteurs payés n'auraient rien sacrifié de leurs créances remboursées au pair, si ce n'est deux ou trois pour cent d'intérêt, ce qui est insignifiant pour des prêteurs qui ont acheté à vil prix les obligations ou titres dont il s'agit. C'est aussi, selon nous, qu'il faut comprendre la combinaison, car ces remboursements partiels rendraient aux bons une valeur de négociation qu'ils n'ont guère et qu'ils n'auraient certainement pas sans cela.

Sans aller plus loin, on voit tout de suite que par ce plan on englobe toute la dette constitutionnelle, c'est-à-dire tous les millions admis comme dette réelle par la limite votée en 1870. Cette limite ayant été fixée à 25 millions, ces 25 millions resteraient comme emprunt à servir et à rembourser partiellement pendant 50 ans jusqu'à extinction finale. Il n'y aurait donc plus de tringe de bons; ils reprairaient tous valables sans distinction d'origine jusqu'à concurrence de 25 millions et les anciens bons d'Etat, c'est-à-dire les bons d'une date antérieure à la guerre, supporteraient tout aussi bien que les nouveaux la réduction d'intérêt dont il s'agit.

L'unique reproche que nous ayons entendu faire au bill de consolidation voté l'année dernière par les Chambres était la confusion des titres et leur mise au pied d'égalité dans l'échelle de réduction. On supposait aussi qu'il pourrait y avoir fraude dans la composition de la dette flottante qu'on y ferait entrer de nouveaux titres à préjudice de titres spéciaux ayant droit à l'admission. Ce pourrait être un danger, nous ne le nions pas, mais on avait le recours aux tribunaux en cas d'injustice. On oubliait, en outre, tant on avait envie de faire pièce à Kellogg et d'enlever ses œuvres, que l'avocat-général de l'Etat avait pris les devants contre les dettes frauduleuses et illégales, et que dans ces 25 millions, il avait déjà signalé plus de huit millions comme indûment inscrits dans la convention. Il avait même fait mieux que les signaler, il avait pris des injonctions contre ces millions qui auraient été vraisemblablement annulés du tout. Par ce moyen, la réduction n'aurait porté que sur une certaine partie de la dette réduite tout d'abord par les injonctions, ce qui aurait diminué de beaucoup la consolidation sans que personne eût le droit de se plaindre.

Suivant la combinaison proposée par l'agent, maudit aire des créanciers anglais ou autres, on ne voit rien de cela; tous les titres pour eux sont également bons et respectables; tous doivent être conservés, les anciens bons perdent une quotité d'intérêt, et de la perte d'intérêt des bons de fraîche date où des bons frauduleux et illégaux émis par Warmoth. Dans cette combinaison, les créanciers étrangers se mettent pour responsables de toutes les fautes financières qui ont porté les dettes de l'Etat de 5 millions à 25 millions, de quelque sorte, l'origine de ces dettes, non-valeurs et les ayant toutes égalements à payer toutes intégralement dans un très-lointain avenir de 50 années. Et ils prétendraient nous pousser pour donner cette satisfaction aux créanciers étrangers, aussi bien qu'aux autres! Nous ne pouvons pas seulement payer nos taxes proprement dites; nous sommes en arrière de $1,400,000 par an; bientôt cet arriéré s'élèvera à deux millions annuellement et nous nous engagerions à payer 25 millions en trente années et à servir un intérêt dans l'intervalle! Encore une fois, où les prendrions-nous?

Un représentant étranger des deux cents millions, nous dit: j'ai bien fait ainsi avec la Virginie, les deux Carolines, l'Alabama et d'autres Etats, pourquoi n'en serait-il pas de même avec la Louisiane? Parce qu'apparemment ces Etats n'ont pas souffert des mêmes maux que nous, ils n'ont pas eu à subir les mêmes oppressions financières, les mêmes fraudes, les mêmes vols et les mêmes illégalités. Pendant le temps de désordre administratif qui a suivi immédiatement la guerre, il est possible que ces Etats de composition si facile à l'égard de leurs créanciers, aient eu des Exécutifs moins extravagants et plus défiants et des Chambres moins dissipatrices et qu'ils n'aient pas eu, comme le nôtre, à gémir sous un régime de pillage et de fiscalité dévorante. En ce cas, nous concevons jusqu'à un certain point leur tolérance dans la liquidation ou l'apurement de leurs dettes; encore faut-il attendre que leur législatures aient sanctionné les protocoles financiers de leurs gouverneurs; nous serions bien surpris qu'ils y donnassent leur approbation entière.

Quant à nous, nous ne pourrions faire ainsi. Notre Etat, vu ses ressources actuelles, a plus de dettes qu'aucune autre et surtout plus de dettes frauduleuses et illégales que nous ne pouvons pas et que nous ne devons pas payer. Servir un intérêt de 4 0/0 sur un capital de 25 millions, c'est plus cher que de servir un intérêt de 7 0/0 sur 12 millions et c'est assumer l'obligation de rembourser le double en capital. Ce serait là une duperie dont aucune Législature, même radicale, ne voudrait courir le risque. D'ailleurs les porteurs des obligations d'ancienne date auraient à se plaindre justement, en se voyant traités, quant à la réduction de l'intérêt, sur le même pied que les porteurs de créances frauduleuses et illégales. Il faut que ces créances soient annulées et que les créances légitimes et honnêtes soient respectées. Nous ne pouvons traiter que sur cette base.

Mais l'agent des capitalistes étrangers demande bien davantage et voici le bouquet: l'acte dont la ratification législative effectuerait le réglement projeté, établirait un fonds d'amortissement pour le rachat possible du principal en donnant aux porteurs des nouveaux bons, provenant de la conversion, un pouvoir absolu et une autorité sans conteste pour faire opérer la levée et la collection des taxes fixées d'avance dans l'acte pour subvenir au payement des intérêts et à l'établissement du dit fonds d'amortissement pour le payement du principal.

Si une pareille clause était acceptée, ce ne serait ni plus ni moins que l'abdication financière de l'Etat dans ses rapports avec l'étranger et la reconnaissance d'un pouvoir fiscal répoussé également par la raison, la morale et le droit constitutionnel. Ce serait pour l'Etat non seulement renoncer à ses propres ressources de revenu et de finance, ce serait encore renoncer à sa propre souveraineté en autorisant sur ses sujets et citoyens la fondation d'un vasselage fiscal au profit de l'étranger. Nous ne croyons pas qu'il pût se rencontrer aux Etats-Unis une seule cour fédérale qui voulût reconnaître un tel arrangement comme légal et valide.

20 lots de $500 chacun
200 lots de $100 chacun
27 lots d'approximation de $200 chacun.
Voilà ce qu'offre la loterie de la Louisiane
En outre des trois gros lots de $10,000.

20 lots de $500 chacun,
200 lots de $100 chacun
27 lots d'approximation de $200 chacun,
Voilà ce qu'offre la loterie de la Louisiane
En outre des trois gros lots de $10,000

Rupture des conférences.

Nous donnons ici la suite de l'historique de la reprise des conférences, en faisant observer que, malgré nos démarches, nous n'avons pu nous procurer mardi soir copie des correspondances échangées.

Voici la réponse au comité central démocratique aux résolutions du comité central républicain que nous avons publiées hier.

Quartier Général démocrate conservateur,
Comité central d'Etat de la Louisiane,
Nlle-Orléans 19 octobre 1874.

A l'honorable A. A. Atocha, président du comité républicain de conférence.

Cher monsieur,—Le comité central d'Etat démocrate-conservateur a reçu aujourd'hui une communication du comité central d'Etat républicain, autorisant une reprise des conférences par les comités de conférence. La proposition a été acceptée par le comité conservateur, et en vertu d'une résolution adopté par ce comité nous avons pouvoir de rouvrir la conférence pour l'objet indiqué.

Je suis chargé par mon comité d'indiquer le même comité de lieu des deux heures, mardi 20 octobre, comme le moment pour la réunion. Veuillez me faire savoir sans délai si cela vous convient; dans le cas contraire je vous prie d'indiquer l'heure et l'endroit de la réunion.

Avec respect etc.

D. F. KENNER,
Président du comité de conférence.

Résolu que les membres conservateurs du comité de conférence sont autorisés à renouveler la conférence pour remplir la vacance de M. E. Bonzano et à occuper des autres sujets suggérés par les résolutions du comité central d'Etat républicain.

ALBERT VODRIES,
Vice-président faisant fonctions de président.

Par suite d'une entente mutuelle, les comités de conférence se sont réunis hardi soir, à six heures et demie à la Douane. Etaient présents: MM. Atocha, Packard, Flanders, Jonbert, Blandin et Brown, républicains, et MM. Kenner, McEnery, Jonas, Choppin, Nott et Eustis, conservateurs.

Les républicains ont présenté la proposition suivante:

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1874.

Article additionnel devant faire partie du l'arrangement précédemment conclu entre les comités de conférence du parti démocrate conservateur et du parti républicain.

1. Les pouvoirs du Bureau consultatif sont, par le présent, étendus à l'adoption des moyens sur lesquels s'entendra le dit bureau et qui seront propres à rendre compulsoire une adhésion stricte et loyale aux dispositions du premier article de cet arrangement, moyens pouvant s'étendre à un appel aux autorités constituées des Etats-Unis, civiles et militaires, et de l'Etat, par l'intermédiaire du gouverneur Kellogg, pour l'emploi du pouvoir et des forces qui peuvent être nécessaires; et les deux parties s'engagent à adhérer et à se conformer aux requêtes et dispositions du dit Bureau consultatif en ce qui concerne le maintien de la paix et de l'ordre dans l'Etat et les moyens d'assurer un enregistrement et une élection loyale, exempts d'intimidation, soit directe soit indirecte.

A cette proposition, les conservateurs ont répondu par la contre-proposition suivante:

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1874.

En réponse à la proposition soumise par les membres républicains du comité de conférence, les membres démocrates conservateurs présentent, comme contre-proposition, qu'ils ne peuvent examiner la violation alléguée de l'arrangement par les conservateurs, ni reconnaître le droit des républicains de faire ces accusations, jusqu'à ce que les membres républicains du comité de conférence établissent de fait qu'ils se sont, de leur côté, conformé à l'arrangement, en ayant fait installer deux membres conservateurs du Bureau des lecteurs et qu'ils se substitue dans le Bureau consultatif, pour remplir la vacance occasionnée par la démission du Dr. Bonzano. Nous présentons cette contre-proposition avec la déclaration expresse que les conservateurs se sont, jusqu'à présent, strictement conformés aux exigences de l'arrangement primitif.

D. F. KENNER,
Président du comité de conférence pour les conservateurs.

Les républicains ont fait la réponse suivante:

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1874.

En réponse à la contreproposition soumise par le comité démocrate conservateur, à la suite de celle du comité républicain—laquelle contient un troisième article qui devait faire partie de la première convention et avait pour but la mise à exécution du premier article—le comité de conférence républicain fait observer respectueusement que la contreproposition créerait une violation des instructions du comité central républicain de l'Etat—instructions que contiennent les résolutions de ce comité, qui ont été communiquées au comité central démocrate et conservateur de l'Etat et auxquelles ce dernier comité a souscrit par une résolution communiquée au comité républicain.

La contreproposition amène conséquemment une cessation des conférences, car le comité républicain ne peut agir contrairement à la décision des deux comités centraux de l'Etat.

A. A. ATOCHA,
Président du comité républicain.

La réponse suivante des conservateurs est la correspondance:

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1874.

En réponse à votre lettre, nous dirons qu'il n'y a, dans la résolution suivante du comité central démocrate et conservateur de l'Etat, rien qui soit contraire à la ligne de conduite des membres conservateurs du comité de conférence:

"Il est résolu que les membres conservateurs du comité de conférence sont autorisés à renouveler la conférence relativement à la vacance occasionnée par la démission de M. E. Bonzano et à d'autres questions soulevées par les résolutions du comité central républicain de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1874.

Pour copie conforme,
W. J. BUDDENSOUPE, Secrétaire."

D. F. KENNER,
Président du comité de conférence du parti conservateur.

Après la communication faite de cette réponse, les comités voyant qu'ils ne parviendraient pas à s'entendre, se sont ajournés *sine die*.

Une étrange nomination.

Nous trouvons dans les journaux du soir le compte-rendu d'une réunion de délégués du district sénatorial composé du 14, du 13 et du 12ème ward de la Nouvelle-Orléans et des paroisses Jefferson, St. Charles et St. Jean-Baptiste pour l'élection d'un candidat à la place de Sénateur. M. B. M. Turnbull, du 12ème ward a été élu par 8 votes et demi contre 3 donnés à Mr Emile Rost et 2 à M. F. Fischer.

M. Turnbull est l'administrateur actuel du commerce, et nous n'hésitons pas à dire que nous considérerions sa présence au Sénat comme aussi dangereuse pour la cause des réformes que celle de n'importe quel carpet bagger. Le rôle qu'il a joué depuis deux ans nous autorise à repousser sa candidature et nous ne saurions engager nos amis à voter pour lui. Sa nomination par une réunion de délégués conservateurs a lieu de nous surprendre. On nous assure, d'ailleurs, que sa nomination n'est pas régulière.

LES CANDIDATURES DES RUCHES.—Nous recevons communication de la lettre suivante qui fait honneur au désintéressement patriotique de son auteur.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1874.

A M. Dan Scully, président du Conseil Suprême des Ruches.

Mon cher monsieur,

Je suis grandement honoré et très reconnaissant de la manière flatteuse dont les Ruches m'ont offert, sanaqué l'en fusse avisé, la candidature pour la place de Coroner du Second et du Troisième District. Mais sincèrement convaincu que ma candidature ne ferait qu'affaiblir les chances de succès du candidat démocrate-conservateur, je vous prie de retirer mon nom.

Si j'ai autant tardé à faire cette démarche, c'est parceque j'avais l'espoir qu'après la décision de la convention de la paroisse démocratique toute la liste serait retirée.

J'espère que vous considérerez ma démission comme une preuve que je mérite réellement la haute estime pour mon caractère qui vous a porté à me désigner.

Je reste etc.

DELPHIN BIENVENU.

LE VOTE SUR LES AMENDEMENTS.

On nous prie de porter à la connaissance des électeurs la forme dans laquelle ils doivent voter contre les amendements à la Constitution de la Louisiane, proposés par la législature usurpatrice. La Convention de Baton Rouge a engagé les électeurs à voter contre tous les amendements sans exception par des raisons qui ont été expliquées.

Voici le texte de la partie du bulletin de vote par lequel les électeurs doivent voter contre tous les amendements. Nous appelons l'attention de nos amis des paroisses sur cette question.

UNDER ACT No. 4, SESSION of 1874.
First proposed amendment: Relative to issue of Consolidated Bonds.
Against approval.

Second proposed amendment: Reducing and limiting the State debt to fifteen million dollars and limiting taxation. *Against approval.*

Third proposed amendment: Devoting annual revenues of the State to expenses of the same year.
Against approval.

UNDER ACT No. 23, SESSION of 1874.
Against the amendment limiting the debt of New Orleans.

UNDER ACT No. 61, SESSION of 1874
Against the amendment to Article Seventeen, relative to the day of electing Representatives.

COMITÉ DE SECOURS.
Pour les blessés et les familles des tués du 14 septembre.

Les membres du comité de secours pour les blessés et les familles des tués du 14 septembre, sont invités à se réunir ce soir jeudi, à six heures, au bureau du Président, Passage de la Bourse, pour affaires importantes.

MESSE SOLENNELLE. — Nous avons laissé commencer sans en parler les prières de trente jours qui se font en ce moment à l'église de St-Vincent de Paule, pour le peuple de la Nouvelle-Orléans; nous ne les laisserons pas se terminer sans annoncer qu'une messe solennelle sera dite à cette occasion et que tous les catholiques sont invités à y assister.

ASSAUT D'ESCRIME.— Le Club d'escrime d'Orléans, qui a pour professeur Gustave Rosière, doit donner le samedi 31 courant, un grand assaut, auquel les dames sont invitées à assister. L'assaut aura lieu dans la salle Grunewald.

☞ Le comité chargé des préparatifs du grand bal que la compagnie des Pompiers de St Bernard No 1 doit donner, samedi, dans la salle du Mississippi Club, près des Casernes, a eu la gracieuseté de nous intéresser des billets d'entrée. Nous les prions d'agréer nos bien sincères remerciements.

QUELLES SONT LES CHANCES? — Quand on met les concerts-loterie de la bibliothèque publique du Kentuckey en discussion, nous entendons fréquemment dire qu'il est extrêmement difficile, après tout de tirer le prix capital, ou même un des nombreux prix inférieurs de $10,000 ou de $5000, et l'on parle beaucoup de l'incertitude de l'aventure. Un calcul mathématique fait avec soin et raison a démontré que l'unique difficulté insurmontable dans le tirage du prix capital est de ne pas prendre de billet. Quant à l'incertitude, il n'y en a pas plus que dans toute autre affaire de ce monde. Avec un billet dans sa poche un homme hardi sent qu'il porte sa fortune avec lui et qu'elle est tout aussi sûre que s'il s'agissait d'une chose d'une valeur fort commune.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS D'ENFANTS, LINGERIE. — L'adoption de la règle des ventes au comptant permet à la maison B. T. Walshe, rue du Canal, No 110, près St-Charles, d'offrir à sa clientèle et au public, à des prix excessivement modiques tout ce qu'il y a de plus nouveau, de plus frais et de plus coquet en vêtements confectionnés pour jeunes garçons et enfants; et tout ce qu'il y a de meilleur en articles de lingerie et de toilette pour messieurs. Une visite au magasin de Walshe satisfera les plus difficiles.

COURONNES MORTUAIRES.—La Librairie de la famille, rée. Royale 167, au coin de la rue d'Orléans, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle vient de recevoir, par le steamer Memphis, un brillant assortiment de couronnes mortuaires, d'un genre entièrement nouveau et d'un prix très modique.

MAISON P. MALLARD.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire le choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

ENREGISTREZ-VOUS!

L'enregistrement des électeurs doit être clos le 23 octobre courant. Les citoyens qui ne voulant pas être privés du droit de voter, feront bien de ne pas attendre au dernier jour pour se faire enregistrer.

☞ Il n'y a plus que DEUX jours pour se faire enregistrer.

Hâtez-vous de vous procurer vos papiers.

A la loterie de la Louisiane,
Tirage de samedi, 24 octobre,
Il y a trois gros lots de $10,000 chacun.
A la loterie de la Louisiane,
Tirage de samedi, 24 octobre
Il y a trois gros lots de $10,000 chacun.
A la loterie de la Louisiane.
Tirage de samedi, 24 octobre
Il y a trois gros lots de $10,000 chacun.
Trois gros lots de $10,000 chacun!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UN MASS MEETING MONSTRE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Cinq mille votants de toutes les classes de la société, blancs et noirs, ratifient les candidatures démocratiques et répudient l'usurpation Kellogg.

Les citoyens conservateurs du Troisième District se sont réunis en masse, hier soir, pour assister à la grande assemblée de ratification qui avait été convoquée à la place Washington.

Nous avons rarement vu plus d'enthousiasme et une unanimité de sentiments aussi parfaite. Toutes les classes de la société étaient représentées; les blancs et les hommes de couleur se coudoyaient, et tous semblaient déterminés à s'entr'aider mutuellement pour affranchir la Louisiane du joug radical et pour lui rendre sa prospérité perdue.

Tous les clubs du même district, sans en excepter le club républicain réformateur, s'étaient rendus en corps à la place Washington, ainsi que d'autres clubs appartenant au premier et au second district, qui grossissaient considérablement les rangs de l'assemblée.

Nous avons remarqué aussi beaucoup de dames qui prêtaient par leur présence plus de solennité à la manifestation.

Sur une estrade dressée au milieu de la place et entourée des drapeaux de toutes les nations, les orateurs et les citoyens les plus influents se pressaient, tandis que tout autour, la foule immense des spectateurs ondoyait à perte de vue comme une mer houleuse.

Une excellente fanfare attirait de là les indifférents et les curieux—quelques uns très petit nombre, disons-le tout de suite,—sur les fenêtres et les balcons, et les fenêtres qui l'on jetait en l'air à chaque minute, indiquaient le plein de l'union.

A sept heures et demie, l'assemblée a été appelée à l'ordre par M. John Delaney, qui a présenté Phonorable L. A. Wiltz comme président.

Avec la liste suivante de vice-présidents:

Louis St. Martin, Dani. Sullivan, John B. Leefe, E. Dudenhifer, Joe Sandoz, Thos. Odiel, Aug. Vivant, Thos. H. Kennedy, Chas. Pratz, Herman Kerth, E. A. Duenas, jr., A. J. Lewis, Phar. Minch, F. Rubin, P. M. Peterson, J. J. Spencer, Victor Olivier, Jas. Dobson, E. Laplace, J. A. Leiten, Geo. W. Nott, J. W. Hardy, Louis Leonhard, M. Lelitanc, Jacob Waelper, Aug. Cayet.

Secrétaires:—Joe Zengel, E. Marine, E. O. Duenas.

Le maire, en prenant le fauteuil, a fait un petit discours bien senti dans lequel il a remercié ses honorables collègues de l'honneur qui lui était fait en les engageant à voter à l'unanimité la liste complète des candidatures démocratiques et conservatrices sans aucune exception.

Notre jeune et énergique concitoyen, M. E. D. White, candidat pour la place de sénateur dans le second district, a été le premier orateur qui lui a succédé.

M. White est décidément le champion des réformes et connaissant le dicton de son père, le gouverneur White, il ne manque pas de dire que W. s'exprimer hautement pour faire tout l'adder, s'il est élu—et il le sera—au nettoyage des écuries d'Augias; c'est à dire balayer toutes les obligations frauduleuses de l'Etat et de la ville, qui n'ont jamais été légitimement acceptées par le peuple.

Il est arrivé à des détails que nous ne pouvons même pas tenter, faute d'espace; nous nous contenterons de dire que M. E. D. White est dans la bonne voie et que si ses efforts sont couronnés de succès, la Louisiane se relèvera, aussi prospère qu'elle l'était sous l'administration juste, impartiale et strictement honorable de son père.

L'avocat-général du de la Louisiane, l'honorable H. N. Ogden a fait ensuite un de ces discours chaleureux qui sont faits pour impressionner les foules.

L'éloquence est un don naturel chez lui et sa parole vibrante trouve tout de suite le chemin du cœur.

Nous ne pouvons que reproduire quelques bribes de ce beau discours où il tâche de donner un résumé succinct en quelques mots.

L'avocat-général a dit que nos ennemis politiques, les Packard, les Kellogg, les Beckwith et autres, tous instruments de César Grant, allaient jusqu'à Washington, avec des pleins pouvoirs du gouvernement fédéral, pour faire triompher le parti radical aux élections du 3 novembre.

D'intimidation directe et indirecte sera exercée avec l'aide des troupes: des arrestations seront faites par des individus parjures et les fraudes les plus monstrueuses seront commises au scrutin; malgré tout, il faut que le peuple de la Louisiane reste calme jusqu'après les élections et ne tombe pas dans le piège grossier qui lui sera tendu pour le pousser à un conflit armé avec les soldats des Etats-Unis, afin de créer un capital politique au Nord et changer peut-être le courant populaire dans les vingts Etats qui doivent avoir leurs élections le 3 novembre.

Il faut donc encore une fois faire preuve de patience et attendre quelques semaines de plus, nous qui avons lutté pendant des années, jusqu'à ce que nous ayons acquis la certitude que nous avons épuisé en vain tous les moyens pacifiques pour obtenir le redressement de nos torts et que nous avons encore une fois été indûment dépouillés de nos droits.

Ces sages paroles prononcées par un homme de la valeur de l'avocat général Ogden méritent d'être méditées, car elles viennent d'un citoyen éclairé et d'un patriote fervent.

L'honorable B. F. Jonas a été le troisième orateur, et a parlé à peu près dans le même sens que l'avocat général Ogden.

Il a expliqué la nouvelle loi d'élection, qui prescrit que les votes seront comptés aux polls mêmes où ils auront été déposés, ce qui empêche jusqu'à un certain point les manœuvres frauduleuses et les fraudes.

Il faut que chaque citoyen fasse son devoir strictement le 3 novembre prochain, et qu'après avoir mis son bulletin dans l'urne électorale il revienne à ce que des fraudes ne soient pas commises.

Il est hors de doute que le parti radical a l'intention de tricher; il ne néglige aucun moyen pour cela; il se base surtout sur l'intimidation et les persécutions; la preuve en est dans la rapidité, à la onzième heure, du contrat qui avait été passé entre les comités centraux des deux partis, sous le prétexte le plus futile.

Il ne faut pas se laisser induire à commettre des actes de violence, car l'opinion publique en Nord est maintenant pour nous et il nous suffira de prouver que nous pouvons compter l'Etat par une forte majorité, malgré les vantardises des radicaux, s'il n'y a pas de fraudes commises.

A propos du grand triomphe démocratique dans l'Ohio et dans l'Indiana, l'honorable Jonas dit que Packard, le maréchal des Etats-Unis, a déclaré en sa présence que s'était le parti de la tempérance et non le parti démocratique qui avait battu les radicaux;—ce qui démontrait à entendre, que les dits radicaux, Morton en tête, sont de fieres ivrognes.

M. C. F. Buck a fait après lui un discours chaleureux et saillant, s'adressant plus particulièrement à ses concitoyens naturalisés (le race allemande) qui sont très nombreux dans le neuvième ward, et il a passé en revue toutes les iniquités de l'usurpation de Kellogg, déclarant que nous devons tous tenter un effort suprême le 3 novembre pour sauver la Louisiane de l'abîme où elle a été plongée.

Le général Sheridan, membre du Congrès du pour l'Etat en général, lui a succédé à la tribune et a eu sa fécondité et sa verve habituelles; il fait un de ces discours pleins de saillies et de bons mots qui plaisent toujours aux masses.

Le général Sheridan est un vrai *stump speaker*; il a mis les rieurs de son côté et a obtenu des applaudissements unanimes.

M. Julien Michel a parlé après lui, assez bien, fortement, à tout, les électeurs d'exercer leurs droits de suffrage et déclarant que c'était commettre un crime que de ne pas s'enregistrer dans les circonstances actuelles quand le salut de l'Etat était en jeu.

M. E. John Ellis, candidat pour le Congrès, l'orateur populaire par excellence à la Nouvelle Orléans, a été appelé à grands cris et a fait un brillant discours qui a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme.

Le général Randal L. Gibson, autre candidat pour le Congrès a eu les honneurs de la clôture et prononcé quelques paroles d'encouragement de ce ton convaincu et modeste qui lui est particulier.

Il a dit que beaucoup d'hommes de couleur dans les paroisses l'inquiétaient et Bernard notamment pour la liste de candidatures démocratiques.

Les résolutions suivantes sont alors présentées et adoptées à l'unanimité:

Attendu, que l'élection qui doit avoir lieu le 3 novembre, prochain, est d'une importance vitale en ce qui regarde la prospérité future de l'Etat, parce qu'elle décidera si les misérables aventuriers qui régissent actuellement la Louisiane par le fait d'une usurpation, sans précédent dans l'histoire de la république, continueront à tenir en pouvoir, ou s'ils seront chassés ignominieusement par la volonté populaire librement exprimée au scrutin.

Et, attendu, qu'avec les avantages énormes que les radicaux se sont donnés dans l'enregistrement des votants, ils vont mettre tout en œuvre pour assurer le succès de leur parti dans l'élection s'il est encore possible.

Résolu, qu'afin de réunir tous les éléments du parti conservateur sous une seule bannière, il est indispensable que la liste complète des candidatures d'Etat et de paroisse soit unanimement ratifiée et soutenue.

Résolu, que tous les clubs de ce district, représentant la totalité des votants conservateurs, ratifient, endossent et approuvent par les présentes toutes les nominations, sans exception, qui ont été faites par les conventions démocratiques d'Etat et de paroisse, et s'engagent formellement à les soutenir de toutes leurs efforts dans l'élection du 2 novembre.

Résolu, que nous tirons une liste de tous ceux dans ce district qui auront négligé de se faire enregistrer et que nous ferons tout en notre pouvoir pour les conduire parda persuasion aux bureaux d'enregistrement avant l'expiration du terme prescrit par la loi.

Résolu, que nous prions une liste de tous les citoyens qui ne sont pas enregistrés seront publiées afin de faire connaître les noms des hommes qui n'ont même pas voulu prendre la peine de déposer un bulletin dans l'urne électorale pour délivrer la Louisiane du plus affreux despotisme.

Les erreurs dans les certificats d'enregistrement.

De nombreuses erreurs ont été commises, dans une avec intention, les autres sans intention, dans les certificats d'enregistrement. On nous en a montré un délivré par M. Larrieu, l'enregistreur du 3me ward, qui porte au recto le No. 3,560 et au verso le No. 3,559 répété deux fois. Nous engageons les électeurs à vérifier leurs certificats et à faire corriger de suite toutes les irrégularités qui peuvent s'y être glissées.

R. M. Turnbull choisi pour sénateur.

R. M. Turnbull qui remplit actuellement les fonctions d'administrateur du département du commerce de la ville, vient d'être désigné comme candidat pour la place de sénateur, par une convention qui s'est réunie dans le cinquième district sénatorial, composé des paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste et du 12ème, 13ème et 14ème ward de la Nouvelle-Orléans.

Voici les noms des délégués:

Paroisse Jefferson, rive gauche—deux votes et demi—Ph. Mitchell, J. C. Coleman, O. A. Trézevant, A. J. Becher.

Paroisse St-Charles — un vote — Léon Sarpy, Lucien Sonial.

Paroisse St-Jean Baptiste—deux votes—A. L. Frerét, Lucien Montézon.

12ème ward—trois votes—E. Rivière, C. Chapotij, R. Mazets.

13ème ward—trois votes—H. P. Phillips, F. Lidenbrigner, L. Madrès.

14ème ward—deux votes—James Sweeney, Charles Walker.

Paroisse Jefferson, rive droite, ayant droit à quatre votes et demi et pas représentée.

La convention du 5ème district sénatorial devait être composée de dix-huit délégués, treize votes et demi ont été donnés seulement dans le choix des candidats.

Il ne pouvait pas y avoir l'élection à moins d'une majorité de neuf et demi.

Trois candidats ont été proposés, M. Turnbull, M. F. Fischer et M. Emile Rost.

Le premier a obtenu huit votes et demi, le second deux votes, et le troisième trois votes.

M. Turnbull a été déclaré élu, mais à tort, car il ne pouvait l'être sans une majorité de 9 votes et demi et il ne l'a pas eue.

MM. les Editeurs,

Les journaux d'hier matin ont annoncé qu'on avait saisi des légumes à l'étalage de MM. Albert Vantrip et George Cock, au marché français, ces derniers n'ayant arrêté et conduit à la station de police. M. Vantrip a fait, en effet, contre moi un mandat de arrêt parce que je lui avais enlevé un choux de ses étaux. Je prie mes amis et le public d'attendre pour se former une opinion, que vaffaire soit apaisée devant le juge de police ainsi. J'apprécie, il est vrai, à la police métropolitaine, mais l'affaire n'est toute personnelle et sont je suis en cause.

A. LAFFERRANDERIE.

TEMPÉRATURE.—21 oct. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	69	21
12 M.	80	27
3 P. M.	81	27
6 P. M.	70	21

Il y a 200 lots s'élevant à $10,000
A la loterie de la Louisiane,
Et le nombre des billets n'est que de 10,000
Il y a 200 lots s'élevant à $10,000
A la loterie de la Louisiane,
Et le nombre des billets n'est que de 10,000
Il y a 200 lots s'élevant à $10,000
A la loterie de la Louisiane,
Et le nombre des billets n'est que de 10,000
Tirage, samedi, 24 octobre.

Cela vaut la peine d'être lu.—Quel est celui qui ne désire pas être exempté pour toujours des cuisses de l'indigestion, qui ne désire pas avoir de l'appétit, un bon estomac, un poids régulier, un teint frais et dispo. Ceux qui ne sont pas dans les cas de jouir de ces biens, qui ne possèdent pas ces avantages, qui souffrent de maux de tête, de douleurs, de nausées, de constipation, de dyspepsie, de flatulence, de vertiges, de nerfs agacés, de sommeil agité, de rêves effrayants, de tristesse, de mélancolie, de dépression de corps et d'esprit, de battements de cœur, de toux sèche, de fièvres, de frissons, de douleurs dans le dos, de douleurs dans les membres, de douleurs dans les articulations, de pertes, de fréquentes envies d'uriner, de couleur jaunâtre de la peau et des yeux, de démangeaisons, de brûlures, de sensations de piqûres d'épingles, de taches devant les yeux, de faiblesse générale, de sensibilité à tout genre d'impressions, de sommeil insuffisant, de rêves pénibles, de tristesse, de découragement, de manque de force, de lassitude, de fièvre, de pulsations du cœur, de pâleur, de maux de reins, de doule